



**COMMUNE DE BECON-LES-GRANITS**  
*Arrondissement de Segré*  
*Département de Maine-et-Loire*

**CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE-RENDU DE LA**  
**SEANCE DU 11 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt, le onze juin à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bécon-les-Granits dûment convoqué s'est réuni en séance publique à la salle culturelle Frédéric Chopin en application de l'article 9 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 Mai 2020 sous la présidence de Madame Marie-Ange FOUCHEREAU, Maire.

Étaient présents : MM. Marie-Ange FOUCHEREAU, BONHOMMET Jacques, AVENEL Valérie, BIGOT Pierre-Pascal, CHEREAU Catherine, RICOU Samuel, GUILLEMOT Marylène, GUYOT Nicolas, MANCEL Jocelyne, HERMAIZE Jean-Claude, GILLARD Cécile, NADALI Florent Désiré, BOUDIER Sylvie, TESSIER Nicolas, MAUGEAIS Aline, GICQUEL Joël, DURAND Sylvie, RICOU Richard, CLEMENT Laura, CALVEZ Philippe, GUIBERT Nadège, Aoustin Nicolas, CABANETOS Christina

Secrétaire de séance : Jacques BONHOMMET.

Date de la convocation : 4 juin 2020.

***Nombre de conseillers en exercice : 23***

***Nombre de conseillers présents : 23***

***Quorum : 12***

***Ayant donné pouvoir : 0***

***Nombre de votants : 23***

Conformément à la loi n°96-142 du 21 février 1996, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie.

---

**1 – Approbation du compte rendu de la séance du 28 Mai 2020**

Madame le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le 28 Mai 2020.

Le procès-verbal de la réunion du 28 Mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

**2 – Désignation du Correspondant Défense**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un Correspondant Défense.

Cette désignation s'inscrit dans la volonté de l'Etat de développer les relations entre les services des forces armées, le Ministère de la défense, les élus et les concitoyens.

Ses attributions concernant bien entendu la pérennisation du lien armée-nation, notamment lors des cérémonies patriotiques organisées lors des commémorations nationales.

Le Correspondant Défense remplit une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Il est l'acteur de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région.

La candidature de Madame Aline MAUGEAIS est proposée pour assumer cette fonction sur toute la durée du mandat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Désigne Madame Aline MAUGEAIS pour assumer la fonction de Correspondant Défense.

### **3 – Désignation du Correspondant Sécurité Civile**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un Correspondant Sécurité Civile.

Il est l'interlocuteur de la préfecture et du SDIS pour les questions de sécurité civile (réserve communale de sécurité civile, plan communal de sauvegarde).

La candidature de Monsieur Samuel RICOU est proposée pour assumer cette fonction sur toute la durée du mandat.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Samuel RICOU comme "Correspondant Sécurité civile" de la commune.

### **4 – Réaménagement de l'accueil de la Mairie – Attribution de la mission de maîtrise d'œuvre**

Madame le Maire rappelle qu'une étude de faisabilité a été réalisée pour le réagencement de l'accueil de la Mairie afin d'améliorer l'accueil et l'orientation du public. En effet, elle rappelle que l'accueil de la Mairie est mutualisé avec la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou avec l'installation aux étages de la Mairie d'une partie des services intercommunaux.

La nouvelle organisation de l'accueil vise à améliorer le service aux usagers et les conditions de travail des agents afin de répondre aux attentes et aux besoins actuels et futurs. En effet, le projet devra intégrer les éléments suivants :

- Optimisation de l'espace pour un accueil principal Mairie/CCVHA,
- Aménagement d'un espace privatif et confidentiel pour les permanences sociales, d'un espace de travail mutualisé pour les élus, d'un point numérique pour l'accompagnement aux démarches administratives dématérialisées.

L'esquisse d'aménagement et l'estimation budgétaire des travaux sont présentées au Conseil Municipal.

Une consultation de bureaux d'études a été lancée selon la procédure adaptée afin de confier la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de cet aménagement constituée des prestations suivantes : Avant-projet (autorisation de travaux), projet, dossier de consultation des entreprises, passation des marchés, suivi et gestion du chantier, réception des travaux.

3 offres ont été reçues.

Après analyse comparative des offres, il est proposé de retenir l'offre la mieux-disante de l'Agence Grégoire Architectes pour un montant d'honoraires de 5 430,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de retenir l'offre de l'Agence Grégoire Architectes d'un montant de 5 430,00 € HT pour la mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de l'accueil de la Mairie,

Autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant et tout document nécessaire à ce dossier.

### **5 – Projet de nouveaux vestiaires de football – Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre**

Madame Le Maire rappelle que la commission « Bâtiments » du précédent mandat a proposé d'engager la réflexion sur la construction de nouveaux vestiaires de football.

Le projet envisagé se présente comme suit :

- Localisation : construction de vestiaires de football entre les 2 terrains de football sur 2 niveaux, chaque terrain ayant son accès. Les vestiaires devront être conformes au règlement FF pour des équipes de niveau 5 (Régional 2)
- Composition : 4 vestiaires joueurs, 2 vestiaires arbitres, des sanitaires réservés aux joueurs, délégués et arbitres, un local délégué, un local médical, des locaux de rangement et des locaux techniques, une tribune d'environ 150 places côté terrain d'honneur.

Une étude de faisabilité a été réalisée afin de définir le programme de l'opération et l'enveloppe prévisionnelle.

L'esquisse d'aménagement et l'estimation budgétaire des travaux sont présentées au Conseil Municipal.

La programmation pluriannuelle des investissements a inscrit pour 2020/2021/2022 les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération. L'enveloppe prévisionnelle du projet global est estimée à 600 000,00 € HT.

Pour la réalisation de cette opération, il est proposé de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique (article R 2121-5 à R 2121-9).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'approuver le lancement et la réalisation du projet de construction de nouveaux vestiaires de football,

D'autoriser Madame le Maire à lancer la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique (article R 2121-5 à R 2121-9),

D'autoriser Madame Le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir,

Et de donner tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Jacques BONHOMET, Adjoint aux bâtiments, précise qu'il envisage de travailler en mode projet sur ce dossier de manière transversale en associant les différentes commissions concernées et en consultant des personnes extérieures : membres du bureau du club de football. L'implantation du projet devra tenir compte de l'éventuelle nécessité de mettre aux normes le terrain d'honneur en fonction des critères d'homologation qui ont évolué.

## **6 – Procédure de cession de portions de chemin ruraux – Choix du géomètre**

Madame le Maire expose qu'un travail est engagé depuis plusieurs mois afin de mettre à jour la carte des chemins pédestres.

98 chemins ont été répertoriés représentant 53 kms. Plusieurs chemins n'existent plus, ceux-ci ayant été annexés à des parcelles agricoles depuis plusieurs années. Il convient donc de régulariser cette situation en cédant ces portions de chemins aux propriétaires riverains.

La vente envisagée porte sur les parcelles suivantes dont les caractéristiques propres sont précisées :

N°	Secteur – Voie	Lieu-dit	Longueur	Surf m <sup>2</sup>	Observations
<b>Portions de chemins communaux annexés aux parcelles agricoles</b>					
5	Secteur 1 Nord Ouest – V 28	La Hamonaie Est	154	757	
8	Secteur 1 Nord Ouest -Limite Le Louroux V30	La Croix Garreau	150	1600	
14	Secteur 1 Nord Ouest – Jonction V 68 V 70	Chemin du Cly La Briancière	260	2340	
18	Secteur 2 Nord Est – Chemin 17	La Paqueraie	171	955	
36	Secteur 2 Nord Est	Bel oiseau	276	2330	
38	Secteur 2 Nord Est – RD 963	La Cloutière	414	3820	
97	Secteur 4 Sud Ouest – V 43	La Rétiivière	368	3490	
87- 88- 89	Secteur 4 Sud Ouest – V 35	Maupiron	442 143 116	2300 549 715	
<b>Demandes d'achats de portions de chemins communaux</b>					
59- 60- 61- 63- 65	Secteur 3 Sud Est	La Cartrie	763 484 350 242 66	4732 4019 2223 2342 788	
33	Secteur 2 Nord Est – V 13- RD 963 face à La Hamonerie	La Pennerie	80	400	Projet d'échange
6	Secteur 1 Nord Ouest – V26	Le Petit Quinzé	80	580	
		Les treize vents			Reprise partie terrain carrefour
92	Secteur 4 Sud Ouest V61 – La Rouletterie aux Auneaux	La rouletterie	533	4744	

La procédure de désaffectation et de cession des portions de chemins susmentionnées a été validée par délibération du Conseil Municipal en date du 6 février 2020.

Une consultation de géomètres a été lancée afin de confier la mission de bornage et d'établissement des dossiers des portions de chemins à céder.

3 devis ont été reçus.

Après analyse comparative des offres, il est proposé de retenir le devis du cabinet Vincent GUIHAIRE de Segré-en-Anjou-Bleu pour un montant d'honoraires de 8 330,00 € HT, soit un prix global et forfaitaire de 490 € HT par dossier.

Avant le lancement de la procédure, un accord écrit sera demandé à chaque acquéreur sur la prise en charge des frais de géomètre et sur le prix d'acquisition du parcellaire fixé par délibération du Conseil Municipal en date du 5 décembre 2019 à 0,30 € le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de retenir le devis du cabinet Vincent GUIHAIRE de Segré-en-Anjou-Bleu d'un montant de 8 330,00 € HT pour la mission de bornage et d'établissement des dossiers des portions de chemins à céder.

Autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant et tout document nécessaire à ce dossier.

### **7 – Personnel communal – Création d'un poste de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe**

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, notamment lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs pour permettre des avancements de grade.

Les avancements de grade proposés pour l'année 2020 concernent 1 poste :

- Filière technique :
  - 1 avancement de grade en catégorie B :  
Grade actuel : Technicien Territorial  
Grade d'avancement : Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35/35èmes

La modification du tableau des effectifs, préalable à la nomination de l'agent par arrêté du Maire, entraîne :

- La création de l'emploi correspondant au grade d'avancement,
- La suppression de l'emploi d'origine.

Vu le tableau des effectifs de la commune de Bécon Les Granits,

Considérant que la Commission Administrative Paritaire est en cours de sollicitation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De créer, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020, un poste de Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour permettre l'avancement au grade de l'agent classé actuellement au grade de Technicien Territorial à temps complet, et de supprimer le poste de Technicien territorial à temps complet,
- De dire que les crédits sont inscrits au budget communal 2020.

### **8 – Personnel communal – Tableau des effectifs**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le tableau des effectifs du personnel communal ci-après qui sera le suivant à compter du 1/10/2020 :

<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON-PERMANENTS AU 01/10/2020</b>
---

EMPLOIS	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadaire	Postes pourvus	ETP
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Attaché Principal	A	1	35	1	1,00
Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	B	1	35	1	1,00

Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	C	1	35	1	1,00
Adjoint Administratif territorial	C	1	35	1	1,00
<b>Sous-total</b>				<b>4</b>	<b>4,00</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
<b>Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> Classe</b>	<b>B</b>	<b>1</b>	<b>35</b>	<b>1</b>	<b>1,00</b>
Agent de Maîtrise Principal	C	1	35	0	0,00
Adjoint technique Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	C	1	35	1	1,00
	C	1	23,71	1	0,68
Adjoint technique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	C	1	32	1	0,91
	C	1	29	1	0,83
Adjoint Technique territorial	C	1	35	1	1,00
	C	1	35	1	1,00
	C	1	31	1	0,89
	C	1	26	1	0,74
	C	1	11,10	1	0,32
<u>Contractuels de droit Privé</u>					
Adjoint technique	C	1	18,50	1	0,53
	C	1	19,75	1	0,56
	C	1	15,00	1	0,43
	C	1	15,00	1	0,43
	C	1	7,00	1	0,20
	C	1	7,00	1	0,20
	C	1	4,00	1	0,11
	C	1	4,00	1	0,11
<b>Sous-total</b>				<b>18</b>	<b>10,94</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>					
Adjoint Territorial d'Animation	C	1	35	1	1,00
<b>Sous-total</b>				<b>1</b>	<b>1,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>23</b>	<b>15,94</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'adopter le tableau des effectifs du personnel communal ci-dessus qui est le suivant, **à compter du 01/10/2020.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, par délibération en date du 5 décembre 2019, le précédent Conseil Municipal a confié une mission d'accompagnement dans le domaine organisationnel des ressources humaines des collectivités locales au cabinet TGS France SOREGOR de Beaucouzé en deux phases :

- Phase 1 – Mise en place du dispositif RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) validé lors du Conseil Municipal du 5 Mars 2020.
- Phase 2 – Mission d'audit organisationnel planifiée après les élections de mars 2020.

L'objectif de cette deuxième phase sera de réaliser un audit organisationnel afin d'identifier et préciser les axes d'amélioration et les espaces d'optimisation au plan organisationnel RH des différents services, et évaluer les risques psycho-sociaux, volet social obligatoire à intégrer au document unique d'évaluation des risques professionnels.

## **9 – Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou – Désignation des membres aux commissions communautaires**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à l'installation du Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou le 4 juin 2020, 9 commissions ont été créées et déterminées comme suit :

- 1- Finances – Budget – CLECT – Fiscalité / Vice-Présidente : Maryline LEZE
- 2- Ressources Internes / Vice-Président : Pascal CRUBLEAU
- 3- Projet de Territoire/RSOP/PCAET/Evaluation politiques publiques/Mobilités / Vice-présidente : Virginie GUICHARD
- 4- Développement économique – Tourisme - Agriculture / Vice-Président : Joël ESNAULT
- 5- Solidarités – Action Sociale – Santé (CIAS) /Vice-Présidente : Marie-Ange FOUCHEREAU
- 6- Environnement – Assainissement – Voirie / Vice-Président – Jean-Pierre BRU
- 7- Services à la population – Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Sport / Vice-Présidente : Brigitte GUIRRIEC
- 8- Aménagement - Habitat – Urbanisme – Patrimoine Bâti /Vice-Président : Eric FREMY
- 9- Culture – Lecture publique – Digitalisation – Communication /Vice-Présidente – Yamina RIOU

Madame le Maire propose de définir la répartition des représentants de la commune de Bécon Les Granits dans chacune de ces commissions. Les 4 conseillers communautaires se sont positionnés sur certaines commissions. Les communes de + de 2 500 habitants disposent de deux élus par commission.

Le tableau de répartition des commissions est présenté. Les conseillers municipaux sont invités à se positionner sur les différentes commissions thématiques.

Après concertation de l'ensemble des élus, le Conseil Municipal approuve la désignation des représentants de la commune de Bécon les Granits au sein de chacune des commissions comme suit :

- 1- Finances – Budget : **Nicolas GUYOT et Marie-Ange FOUCHEREAU**
- 2- CLECT : **Titulaire : Marie-Ange FOUCHEREAU et suppléant : Nicolas GUYOT**
- 3- Ressources Internes : **Catherine CHEREAU et Nicolas GUYOT**
- 4- Projet de Territoire/RSOP/PCAET/Evaluation politiques publiques/Mobilités : **Marie-Ange FOUCHEREAU**
- 5- Développement économique : **Jacques BONHOMMET et Pierre-Pascal BIGOT**  
Sous-commission Tourisme : **Jacques BONHOMMET**  
Sous-commission Agriculture : **Catherine CHEREAU**
- 6- Solidarités – Action Sociale – Santé (CIAS) : **Marie-Ange FOUCHEREAU et Valérie AVENEL**
- 7- Environnement – Assainissement – Voirie : **Samuel RICOU et Pierre-Pascal BIGOT**
- 8- Services à la population – Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Sport : **Valérie AVENEL et Pierre-Pascal BIGOT**
- 9- Aménagement - Habitat – Urbanisme – Patrimoine Bâti : **Samuel RICOU et Jean-Claude HERMAIZE**  
Sous-commission Urbanisme : **Samuel RICOU**
- 10- Culture – Lecture publique – Digitalisation – Communication : **Catherine CHEREAU et Jean-Claude HERMAIZE**

## **10 – Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou – Rapport d'activités 2019**

Madame Le Maire rappelle que les établissements publics de coopération intercommunale sont tenus d'établir un rapport annuel retraçant l'activité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou est présenté à l'assemblée.

Le document a été transmis par mail à chaque membre du Conseil Municipal.

Le rapport retrace l'activité de l'établissement dans les différents domaines de compétences. Il est accompagné du compte administratif 2019 arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Une synthèse est exposée au Conseil Municipal.

Vu le rapport soumis à sa présentation,

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités présenté au titre de l'année 2019 de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou.

## **11 – Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou – Compétence Enfance – Jeunesse – Convention de prestation de services**

Madame le Maire rappelle que la compétence Enfance-Jeunesse a été transférée à la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou au titre de la compétence optionnelle « Politique du cadre de vie » définie comme suit :

- Petite enfance, enfance et jeunesse : définition et mise en œuvre d'une politique communautaire en faveur de la petite enfance/enfance/jeunesse, soutien aux initiatives privées, création et gestion des équipements et des services publics affectés à l'accueil de la petite enfance, des Accueils de loisirs sans Hébergement (ALSH) Enfant, Ado, extrascolaires et périscolaires des mercredis après-midi, vendredi et samedi soir.

Elle rappelle le coût du transfert de charges pour chacune des compétences (données 2017) :

- Enfance : 26 534,30 €
- Jeunesse : 5 367,84 €

Afin d'exercer cette compétence en local, une convention de prestation de services est établie et il a été convenu entre la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou et la commune de Bécon-les-Granits ce qui suit :

### **Article 1 : DISPOSITIONS GENERALES**

**Dans le cadre des relations qu'elles entretiennent, la CCVHA confie à la commune la réalisation de plusieurs prestations dans ses domaines de compétences Enfance et Jeunesse :**

- **Prestation N°1 : En enfance, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 août 2019 pour la gestion complète de l'accueil des mercredis après-midi des semaines scolaires.**
- **Prestation N°2 : En enfance, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour la mise à dispositions des locaux, des personnels et de la restauration de l'accueil des mercredis (toute la journée) des semaines scolaires.**
- **Prestation N°3 : En enfance, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour la mise à disposition des locaux pour l'accueil des petites et grandes vacances scolaires.**
- **Prestation N°4 : En jeunesse, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour la mise à disposition des locaux et personnels pour l'accueil des jeunes pendant et hors des vacances scolaires.**

et dont le détail est reporté aux articles ci-dessous.

La commune agit comme prestataire de services pour le compte de la CCVHA, et le remboursement des frais exposés par la commune dans le cadre de la réalisation des prestations objet de la présente convention est opéré via le compte 611.

### **Article 2 : LOCAUX**

La commune met à disposition de la CCVHA des locaux dont la désignation est portée en annexe 1 (plans des locaux) de la présente convention. Ces locaux sont mis à la disposition de la CCVHA en vue de la conduite des activités relevant de ses compétences.

Pour la compétence enfance : - des mercredis des semaines scolaires, les nouveaux locaux réaménagés pour les services périscolaires situés rue des Carrières comprenant un hall d'accueil, deux salles d'activités, un dortoir, un bureau, des sanitaires et une cour

- des petites et grandes vacances scolaires, les nouveaux locaux réaménagés pour les services périscolaires situés rue des Carrières comprenant deux salles d'activités, un dortoir, un bureau, des sanitaires, un hall d'accueil et une cour.

Pour la compétence jeunesse : - de toutes les périodes d'accueil, l'espace ados situé 15, rue de Cholet comprenant une pièce principal divisée en deux parties, un sanitaire et un espace extérieur.

Pour ces deux compétences, sur demande à la Mairie et selon les disponibilités, un accès à la salle de sport, au terrain de football, aux courts de tennis extérieurs et au dojo est possible.

### Article 3 : PERSONNELS

La commune conduit les prestations objets des présentes avec son propre personnel. Le détail de l'affectation des personnels est porté en annexe 2 de la présente convention. Ces personnels sont positionnés autant sur la compétence enfance que sur la compétence jeunesse. Ils participent également au temps de restauration des mercredis des semaines scolaires.

### Article 4 : RESTAURATION

La commune assure également le temps de restauration des mercredis des semaines scolaires pour la compétence enfance, ce qui entend, en plus de la mise à disposition des locaux et des personnels, la fourniture des repas.

### Article 5 : ACHATS COMMUNS

La commune assure les acquisitions, le remplacement du mobilier et de l'ensemble des biens (matériels pédagogiques, ludiques, sportifs...) affectés au service accueil de loisirs.

Pour le mobilier affecté à plusieurs activités dont l'accueil de loisirs, l'accord de la Communauté de communes et de la Commune sont nécessaires. La collectivité qui aura l'usage principal assure les acquisitions, le remplacement du mobilier et les met à disposition de l'autre collectivité.

Il est prévu une refacturation au coût réel de l'opération à l'autre partie en fonction du taux annuel d'utilisation du service défini contradictoirement : 23 % pour l'accueil des mercredis, 42 % pour l'accueil des vacances scolaires.

La Commune assure les acquisitions, le remplacement du mobilier et de l'ensemble des biens (matériels pédagogiques, ludiques, sportifs...), l'ensemble des travaux de reconstruction, de démolition ou d'addition de construction non affectés au service accueil de loisirs.

### Article 6 : RESPONSABILITE DE LA COMMUNE

La commune reste responsable sur le plan opérationnel des prestations qu'elle met en œuvre pour le compte de la CCVHA. A cet effet, elle prend toute disposition utile, notamment sur le plan des assurances, aux fins de se garantir.

### Article 7 : PREROGATIVES DE LA CCVHA

La CCVHA, maître d'ouvrage des prestations objets des présentes, définit les orientations de gestion des prestations.

### Article 8 : DUREE

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée et prend effet, rétroactivement, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2019 selon le détail porté à l'article 1.

### Article 9 : MODALITES DE REMBOURSEMENT DES PRESTATIONS

Les prestations réalisées par la commune sont remboursées aux coûts réels. Ces prestations intègrent en plus des frais de gestion de 5 % du montant total des frais réels.

Un tableau récapitulatif annuel est validé contradictoirement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention de prestation de services au titre des compétences Enfance-jeunesse entre la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou et la commune de Bécon-les-Granits,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante.

## **12 – Comptes rendus des décisions du Maire**

Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 Mai 2020

Vu l'article L.2122-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

#### ➤ **Achats :**

<b>ACHATS - INVESTISSEMENT</b>					
<b>Service/Bâtiment</b>	<b>Objet</b>	<b>Fournisseur</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>Article budgétaire</b>
Technique	Tondeuse électrique	LE GALLAIS	318,07 € HT	381,68 € TTC	c/2158

Technique	Meuleuse	LE GALLAIS	89,00 € HT	106,80 € TTC	c/2158
-----------	----------	------------	------------	--------------	--------

### **13 – Affaires générales et informations diverses**

- Modification N°2 du PLU – Recours en annulation au Tribunal Administratif  
Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un recours en annulation contre la délibération du Conseil Municipal du 5 décembre 2019 approuvant la modification N°2 du PLU a été déposée auprès du Tribunal Administratif par Mme de Maillé. Elle conteste notamment le déclassement de ses parcelles situées Avenue des Brunets auparavant classées en Zone 2Au en N au regard du caractère de zone humide justifié par deux études naturalistes contradictoires qui confirment le même résultat.
- CCVHA – FSBL – Versement des aides aux TPE : le versement des 1ères aides a été effectué.
- Personnel communal : Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une procédure de recrutement a été lancée pour le remplacement du départ en retraite de Madame Monique GILLOT, ASEM à l'école publique Léonard de Vinci. 40 candidatures ont été reçues en Mairie. Suite à l'examen des différentes candidatures au regard des critères de sélection fixés (Diplôme CAP Petite Enfance exigé, minimum d'expérience professionnelle en collectivité), 6 personnes ont été convoquées à un entretien le 17 juin 2020.
- Une rencontre entre le Personnel communal et la nouvelle équipe municipale est à prévoir prochainement ainsi qu'une visite des bâtiments communaux.

### **14 - Rapports des commissions**

- *Commission Développement Durable, Transition énergétique, Environnement, Gestion des espaces verts, Bâtiments (Jacques BONHOMET)*
  - Inventaire des chemins ruraux : un travail d'inventaire des chemins ruraux a été initié sur la commune de Bécon les Granits en collaboration avec la Fédération des Randonneurs et la Fédération des Chasseurs. Ce travail effectué à titre d'expérimentation a comme objectif d'élaborer une méthodologie permettant d'identifier, caractériser et cartographier tous les chemins sur la commune afin d'avoir un inventaire exhaustif et précis. La commune de Bécon les Granits est l'une des deux communes pilotes en France sur ce projet. L'inventaire s'est déroulé du 12 février à fin mars 2020 de manière participative. Le travail sera restitué lors d'un prochain Conseil Municipal : présentation de la démarche et de la carte numérisée. L'inventaire finalisé sera validé par délibération du Conseil Municipal.

Fin de la séance à 23 h 00.